



COMMUNE DE BOUVIERES

République Française
Département : DRÔME
Arrondissement : NYONS

Procès verbal de la séance du 11 mars 2024

Le lundi 11 mars 2024 à 20h, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 07 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Philippe REYNAUD

Présents : Philippe REYNAUD, Damien BOMPARD, Paul-Henri BARBEROUSSE, Sandra GOVIN, Pieter LE CLERCQ, Romain MAGAND, Damian PATUREL, Alexandrine VILLALONGA-BONNET

Représentés : Jean-Marc GRANCONATO représenté par Philippe REYNAUD

Absents et excusés : Jean-Noël PETITJEAN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Pieter LE CLERCQ est désigné comme secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour

1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024

2°) Décisions du Maire

3°) Département de la Drôme : adhésion à l'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement

4°) Multiservices : présentation des devis et décision

5°) Urbanisme : problèmes sur la commune

6°) Emploi technique : recours à un professionnel

7°) Maison Brun : mise en location et terrain

8°) Questions diverses et informations

1°) Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024 est adopté à l'unanimité

2°) Décisions du Maire

- Devis D2400001 LB Rénovation - 600 € : reprise du muret du pont de Guisand
- Devis 202401 Magand Romain - 610 € : réalisation d'une main courante pour l'escalier du clocher de l'église

3°) Département de la Drôme : Convention d'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement

Tous les élus ont reçu la documentation et le Maire signale qu'il a assisté à une réunion d'informations.

La question est : la commune, doit-elle adhérer à ce service ?

Le maire explique que le schéma directeur se termine et qu'il va falloir établir des dossiers pour les travaux.

Ce service peut également nous accompagner pour l'exploitation et les décisions à prendre.

Le coût du service est de 50 € de cotisation annuelle et 220 € pour l'assistance exploitation. Le service Ingénierie n'est payant que si on l'utilise.

La commune n'ayant pas d'assainissement, nous n'avons pas besoin d'adhérer au SATESE

Délibération n° DE_2024-005

VU :

L'article L 3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT :

l'offre d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement proposée par le Département, composée:

- d'une mission d'information et de conseils
- d'une assistance à l'exploitation des systèmes d'assainissement collectifs (SATESE)
- d'une assistance à l'exploitation des ouvrages d'eau potable (SATEP)
- d'une assistance technique d'ingénierie (INGENIERIE)
- d'un service d'assistance technique à l'assainissement autonome (SATAA)
- d'une mission d'animation de la politique de l'eau

la convention d'assistance technique proposée par le Département aux collectivités éligibles, pour une durée de 3 ans renouvelables 2 fois, avec au choix les missions SATESE, SATEP et INGENIERIE (cumul possible),

Il est précisé que :

- l'assistance à l'exploitation (SATESE et SATEP) donne lieu à des visites des ouvrages par les techniciens du Département
- l'assistance d'ingénierie est engagée sur demande de la collectivité, et précisée dans une lettre de mission au Département signée des deux parties
- l'éligibilité de la collectivité à cette assistance selon les critères réglementaires (population, potentiel financier, zone de montagne)
- la contribution financière annuelle demandée aux collectivités bénéficiaires, dont le montant est défini par application des barèmes fixés par arrêté interdépartemental,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de recourir à l'assistance technique départementale avec les options suivantes :

SATESE : non

SATEP : oui

Ingénierie : oui

AUTORISE le Maire à signer la convention avec les options décidées, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

AUTORISE le Maire à solliciter une assistance d'ingénierie au besoin et à signer les lettres de mission d'ingénierie ; il doit en rendre compte au conseil municipal

DIT que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet

Adopté à l'unanimité

Transmis en Préfecture le 21/03/2024

4°) Multiservices

Suite au dernier conseil, le Maire a faire établir des devis pour certains travaux au multiservice.

- Remplacement de l'éclairage de la salle du restaurant : Installation de LED avec adaptation de luminosité, l'éclairage actuel étant assez froid. Devis 700.36 € HT. Damien Bompard signale que les pavés en place sont déjà des LED.

Vote : 3 abstentions – 2 Pour – 4 Contre

Le conseil décide de ne pas changer l'éclairage en place tant qu'il fonctionne, ce n'est pas une priorité.

- Parafoudre : échange du coffret pour une mise aux normes. Devis 495.90 € HT.

Le conseil accepte à l'unanimité

- Changement des portes. Le Maire présente le devis pour le remplacement des 3 portes d'entrées PVC par des portes en alu. L'été, les portes se ferment plus ou moins bien.

Chaque porte coute 3904.25 € HT

Pieter LECLERC demande si c'est vraiment nécessaire. Ces travaux ne changeront pas le fonctionnement du multiservice.

Damian Patuere pense qu'il faut entretenir le bâtiment

Il est proposé de remplacer seulement les 2 portes épicerie et bar.

Romain Magand pense qu'à long terme, il faudra changer l'autre porte, autant le faire ensemble.

Le Maire propose de voter :

- Pour le remplacement de 2 portes : 3 Pour – 4 Contre – 2 Abstentions
- Pour le remplacement de 3 portes : 5 Pour – 1 Contre – 3 Abstentions

Délibération n° N° DE_2024_006

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré

- Donne son accord pour la réalisation des travaux au commerce multiservices : remplacement des 3 portes d'entrée en PVC par des portes en aluminium d'un montant prévisionnel de 11 055.04 € HT
- Sollicite auprès du Département de la Drôme une subvention dans le cadre de la dotation solidarité Territoriale, le commerce multiservices étant le seul du village.
- Dit que la commune financera la part non subventionnée
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Adopté : 5 Pour – 1 Contre - 3 abstentions

Transmis en Préfecture le 21/03/2024.

5°)Urbanisme

La DDT de Nyons a contacté le maire pour 2 dossiers d'urbanisme sur la commune :

- Une mise en demeure doit être adressée à Monsieur Sylvain Mychikh car il n'a toujours pas déposé son dossier pour le changement de destination de son bâtiment.
- La DDT a demandé à M. le Maire de dresser un PV demandant le démontage de la yourte de François Postel et Sandra Govin.

M. Le Maire précise qu'un courrier de soutien avait été établi lors du recours auprès du Préfet. Il n'est pas très favorable pour rédiger ce PV car cela va à l'encontre de la position de la commune.

Il propose de prendre rdv avec la DDT pour qu'une rencontre soit organisée en présence de Sandra et François et que le projet puisse être défendu. Sandra Govin est d'accord pour cette option.

Sandra GOVIN précise que ce procès-verbal aurait des conséquences très graves puisqu'il les priverait de leur logement. Ils n'ont actuellement pas d'autre solution pour vivre de manière décente. Cela mettrait donc en péril leur activité agricole. Sandra et François demandent le droit, en tant qu'éleveurs, à pouvoir vivre sur leur lieu de travail et à proximité de leurs animaux.

Pieter le Clercq demande si d'autres solutions seraient envisageables.

Damien Bompard suggère l'installation de la yourte sur une parcelle, classée "terrain constructible" à Guisand.

Sandra GOVIN précise qu'il s'agit d'une prairie en fond de vallon, très fertile, sur laquelle ils font du foin pour les chèvres (sachant qu'ils ne sont pas autonomes en fourrages). De plus, elle cite la loi Montagne qui stipule à l'article L122-10 :

"Les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières, **en particulier les terres qui se situent dans les fonds de vallée, sont préservées.** La nécessité de préserver ces terres s'apprécie au regard de leur rôle et de leur place dans les systèmes d'exploitation locaux. Sont également pris en compte leur situation par rapport au siège de l'exploitation, leur relief, leur pente et leur exposition."

Contexte de la demande :

Sandra et François ont acheté une exploitation agricole sur la commune fin 2019 sans maison d'habitation. Ils ont installé une yourte (habitat léger, démontable et sans fondations) dans laquelle ils prévoient de vivre les premières années d'installation, le temps de rénover les bâtiments agricoles (en très mauvais état) et de pérenniser leurs activités (élevage d'un troupeau de chèvres laitières et de poules pondeuses). La yourte est installée dans la continuité d'un bâtiment agricole sur une parcelle anciennement terrassée (pas d'empiètement sur des terres agricoles exploitables). Une demande de permis de construire avait été déposée en 2021 et a été refusée suite à l'avis négatif de la CDPENAF. Plusieurs solutions sont étudiées pour la suite.

Paul Barberousse demande ce qu'il en est de la yourte de Peyrache, si elle va être démontée. M. le Maire déclare qu'elle le sera sûrement lorsque Peyrache sera vendu.

6°) Emploi technique

La recherche d'employé étant restée infructueuse, il a été décidé de recourir à un auto-entrepreneur à raison de 8 h par semaine (23€/h. Finalement cela pourrait être plus économique et surtout plus flexible qu'un employé municipal.

Pour la fin du contrat de l'employé, le maire propose d'offrir à Régis CARRILLO un bon repas pour 2 personnes au relais du Serre
Adopté à l'unanimité.

7°) Maison Brun

La commission logement s'est réunie et a étudié les 2 candidatures pour la maison Brun

- 1 femme seule
- 1 couple de retraité

Le choix de la commission s'est porté sur le dossier du couple de retraités.

Partage de la parcelle louée à la SCI du mont Angèle en 4 jardins pour les locataires des logements communaux.

8°) Questions diverses et informations:

Informations:

- L'élagage du camping est presque fini. L'eau est mise en route pour les camping-cars
 - La commission du camping et du marché doivent se réunir
 - 17 Mars, course de vélo La Corima qui passe par Bouvières. Ravitaillement à la place du lavoir. Le Maire et Pieter le Clercq se chargent de la préparation. Les chicanes seront remises après la course
 - Elections Européennes le 9 juin
 - L'association Le Lien 26 souhaite organiser des ateliers pour les seniors sur la communes, voir site (<https://www.lelien26.fr/agenda>). La mairie leur mettra à disposition une salle pour les activités
 - A partir du 14 mars il y'aura l'électricité au bâtiment Paturel
 - Le gestionnaire de réseau ADN va devoir implanter une armoire pour la fibre (internet), normalement vers les poubelles. Lieu à définir exactement lors d'une visite.
 - L'atelier du chant (Chorale) aura lieu entre le 27 juillet et le 3 août.
 - Coline Serreau va faire un concert avec la chorale le 8 août à l'église.
-
- Point sur le parking route de St Nazaire. Les barrières seront mises en avril
 - Pour la passerelle il faut un accès. Coté D70 il y a la possibilité de faire une chose avec les bords en pierres/rochers et du gravier. Un maçon va faire un devis pour faire une rampe en béton coté chemin des granges. Pieter le Clercq demande si c'est aussi possible de faire une chose plus jolie. Un escalier en pierre par exemple. Damien Bompard dit qu'on en parlera plus tard.
 - A hauteur de Guisand, au bord de la D70 3 arbres seront abattus par la Direction des routes car ils sont dangereux.

Questions diverses :

- Pieter le Clercq pensait qu'on allait parler du projet de rénovation de l'école. Le maire et Romain Magand expliquent que le bureau d'architecte a fait une proposition avec un prix très élevé. Etant un lieu recevant du public, il y a des normes à respecter. Actuellement, la commune n'a pas l'argent pour réaliser les travaux prévus. Il faut envisager une « commission école » pour travailler en profondeur et évaluer les travaux prioritaires et nécessaires. On en parlera au CM de mai (le conseil du 9 Avril aborde le budget).

- Damian Paturel demande si le chemin en dessous des Granges va être amélioré car actuellement c'est impossible de passer avec un tracteur. Le Maire indique que ça sera fait après les pluies.

- Le maire et Romain Magand ont constaté qu'au chemin du clos du Perrier il faut quelques réparations.

-Alexandrine VILLALONGA-BONNET informe que l'entreprise Bonnet va cesser son activité de bois et libérer la parcelle située à côté de la passerelle (louée par la famille Paturel). Peut-être serait-il envisageable d'y faire un parking ?

- Pour le bâtiment Garaix, les agents immobiliers ont eu quelques visites mais pour l'instant pas d'offre. Le Maire demande si on doit descendre le prix. Damien Bompard explique que c'était l'agent immobilier qui avait estimé le prix de mise en vente. La mairie était en dessous de ce prix. Le maire prendra contact avec les agents pour évaluer une mise à jour du prix en fonction du marché.

- Le maire demande si Anne Ouvrard (public) veut dire quelque chose. Elle prend la parole:

Je ne suis pas sûre que tout le monde ici le sache, visiblement non, donc je voulais vous signaler que je suis la propriétaire de la yourte de Peyrache, nous y avons vécu 3 ans et demi avec Maxime et nos 2 enfants. C'est nous qui l'avons monté chez Maurice en 2016, après le départ de Stéphanie, l'infirmière de Bourdeaux, qui a vécu elle aussi dans une précédente yourte durant 5 ans. Puis nous avons acheté une maison dans le village. Actuellement un jeune homme vit dans la yourte de Peyrache. Personnellement je crois en l'habitat léger, et en ce qu'il permet, notamment au démarrage d'un projet !

S'il y avait des choses à me faire savoir au sujet d'une volonté de la mairie concernant cette yourte, c'est bien de venir me le dire à moi, en plus de Anne Gubian, la propriétaire de Peyrache.

Au sujet de la yourte de Sandra et François, nous sommes tous bien conscients des difficultés qui existent, et nous les avons tous bien compris, mais maintenant la question de fond qui se pose est : êtes-vous POUR soutenir le projet de Sandra et François, et donc pour soutenir leur habitat actuel ?

C'est une question ouverte qui n'attend pas de réponse maintenant, mais que je pose car cela me semble être la base des démarches qui seront ensuite entreprises. Individuellement puis collectivement il faut se poser cette question.

Peut-être que la Mairie pourrait soutenir une demande de changement de destination du terrain sur lequel se trouve actuellement la yourte ?

Peut-être que l'on pourrait essayer d'entamer une démarche, comme chez Romain, pour un camping à la ferme, ce qui permettrait peut-être de faire accepter un habitat léger à cet endroit ?

Certainement d'autres démarches sont possibles, mais en tout cas, cela vaut le coup de les tenter.

La séance est levée à 23 h 00

Philippe REYNAUD
Président de séance

Pieter LE CLERCQ
Secrétaire de Séance